



Extrait du Procès Verbal
Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

Madame le maire ouvre la séance et soumet le procès – verbal du dernier conseil municipal à l'approbation des membres présents. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

10 Lotissement du Closeau

Mme le Maire présente à l'assemblée une demande d'aliénation de bien situé au 10 lotissement du Closeau, dossier instruit par Me GODEFROY-POIRIER, notaire à Bierné

Le Conseil Municipal

Décide de renoncer au droit de préemption urbain

CANTINE – TARIFS REPAS AU 01 JANVIER 2015

Mme Le Maire propose à l'assemblée de revoir le prix de la cantine enfant et adulte à partir du 01 janvier 2015. Le prix proposé est, pour un enfant de 3.57€ et pour un adulte de 6.63€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, vote le coût des repas 2015 de la manière suivante

- Enfant 3.57€
 - Adulte 6.63 €
-

CREDITS SCOLAIRES 2015

Madame le Maire soumet à l'assemblée le maintien du montant des crédits scolaires 2014 pour 2015. Il est donc proposé le renouvellement du montant des crédits des fournitures scolaires à hauteur de 40.00 €/enfant et de la sortie de fin d'année à hauteur de 12.00€/enfant

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, vote les crédits 2015 de la manière suivante :

- ECOLE PUBLIQUE
Fournitures scolaires 40.00€/enfant
 - ECOLE PUBLIQUE ET PRIVEE
Voyage scolaire 12.00€/enfant
-

EAU POTABLE JARDINS COMMUNAUX – REVISION TARIF POUR 2015

Afin d'établir la facturation des utilisateurs de compteurs d'eau des jardins communaux, il convient de réévaluer le tarif du m3 d'eau potable pour l'année 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide d'établir la facturation d'eau potable des jardins communaux de la façon suivante :

- Abonnement 11.80€ par foyer
 - Prix du m3 consommé : 3.02€
 - Forfait maintenu à 10€
-

AVENANT MARCHE TRAVAUX ISOLATION ECOLE MARCEL AYME

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenant n°2 suivante relative au marché de travaux d'isolation de l'école Marcel Aymé :

Désignation	Entreprise	Marché suite avenant n°1 H.T.	+ value H.T.	Nouveau montant du marché H.T.
Lot 5 – Cloisons sèches-isolations-plafonds	AUVRAY	6 113.97 €	+ 500.00 €	6 613.97 €
			+ 500.00 €	232 010.55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé, accepte la proposition d'avenant sur le lot du marché précité et mandate Mme le Maire pour toutes signatures et démarches relatives à ce dossier.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Madame le Maire présente à l'assemblée le dispositif « Argent de poche », déjà mis en place sur de nombreuses communes au niveau national. L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers avec les services techniques pendant les vacances scolaires, en contrepartie d'une indemnité.

Les modalités seraient les suivantes :

- 3h/jour de travail comprenant une pause d'1/2 heure
- 20 jours/an en été et 10 jours/an de travail pour chacune des autres périodes de congés scolaires au maximum
- Versement d'une indemnité de 15€ par ½ journée de chantier
- Les jeunes seraient encadrés par les agents communaux des services techniques

L'objectif est d'impliquer les jeunes dans la vie de la commune

Madame le Maire propose à l'assemblée d'instaurer ce dispositif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé, décide d'instaurer le dispositif « Argent de poche » et mandate Mme le Maire pour toutes signatures et démarches relatives à ce dossier.

LICENCE IV

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise par le conseil municipal le 23 octobre 2014, sursoyant à statuer sur l'acquisition de la licence IV exploitée par Mme TOUZE Christiane avant la liquidation judiciaire de son commerce. L'assemblée avait mandaté Mme le Maire pour se renseigner sur la valeur de la licence IV pour une commune telle que Bierné.

Madame le Maire expose donc les éléments qu'elle a pu obtenir de Me LEMERCIER. Elle propose, au vu du montant que pourrait coûter la licence, le fait qu'elle soit transférable et qu'il ne s'agit pas de la dernière de la commune, qu'il faille suivre une formation et ouvrir une fois par an le local destiné à la licence, de ne pas l'acquérir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition de la licence IV et mandate Mme le Maire pour toutes les démarches et signatures relatives à ce dossier.

HORAIRES GARDERIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise par le conseil municipal le 23 octobre 2014, sursoyant à statuer sur l'ouverture à 7h de la garderie tous les jours dans l'attente du résultat de l'enquête menée auprès des parents. La directrice de la garderie n'ayant eu qu'un seul retour, celui de la famille ayant effectué la demande examinée au précédent conseil, Madame le Maire propose donc de ne pas modifier la délibération prise le 23 octobre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, décide que l'heure d'ouverture de la garderie reste inchangée, sauf en cas de besoin d'un usager, avec facturation du temps de présence de l'enfant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Réunion bilan Forum des Associations 2014 : jeudi 11 décembre 2014 à 20h30

Marché de Noël : samedi 13 décembre 2014

Vœux du Maire : vendredi 9 janvier 2015 à 20h30 à la salle des fêtes